

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le jeudi 24 janvier 2019 à 16 h 15, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Jacques Bienvenue, maire suppléant, et à laquelle assistent, messieurs les conseillers, Michel Denicourt, André Deschamps, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. AO / 2017-02-047A – Stabilisation du talus de la rivière Yamaska sur le rang du Haut-de-la-Rivière Sud à Saint-Césaire / Résultats des soumissions et recommandations d'adjudication
2. Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement dans le cadre des travaux de stabilisation de talus dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud / Engagement de la Ville
3. Offre de services– Resurfaçage dans le rang Rosalie / Octroi d'un mandat
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Résolution 2019-01-053

AO / 2017-02-047A – Stabilisation du talus de la rivière Yamaska sur le rang du Haut-de-la-Rivière Sud à Saint-Césaire / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres public AO / 2017-02-047A pour les travaux de stabilisation du talus de la rivière Yamaska sur le rang du Haut-de-la-Rivière Sud à Saint-Césaire;

Considérant la réception de 9 soumissions et l'ouverture de celles-ci le jeudi, 29 novembre 2018, comme suit :

Séance extraordinaire du 24 janvier 2019

Soumissionnaire	Option 1 (hiver) sans taxes	Option 1 (hiver) avec taxes	Option 2 (été) sans taxes	Option 2 (été) avec taxes
Transport Raynald Boulay & Fils inc. Saint-Hvacinthe	871 919,84 \$	1 002 489,84 \$	850 398,89 \$	977 746,12 \$
Les Entreprises Michaudville Inc. Mont-Saint-Hilaire	1 095 890,41 \$	1 260 000,00 \$	1 174 168,30 \$	1 350 000,00 \$
Univert Paysagement Inc -Division Excavation et Travaux civils Chambly	1 130 305,00 \$	1 299 568,17 \$	1 113 282,50 \$	1 279 996,55 \$
Excavations Tourigny Inc. Victoriaville	1 177 778,29 \$	1 354 150,59 \$	1 148 887,71 \$	1 320 933,65 \$
Germain Lapalme & Fils inc. Magog	1 253 225,77 \$	1 440 896,33 \$	1 285 942,58 \$	1 478 512,48 \$
Gestion Dexen Ange-Gardien	1 261 614,31 \$	1 450 541,05 \$	1 261 614,31 \$	1 450 541,05 \$
Excavation St-Pierre & Tremblay inc. Cowansville	1 335 987,62 \$	1 536 051,77 \$	1 282 692,07 \$	1 474 775,21 \$
LA. Hébert Ltée Brossard	1 359 810,78 \$	1 563 442,45 \$	1 338 863,95 \$	1 539 358,83 \$
Allen Entrepreneur général inc. Saint-Henri	1 966 800,00 \$	2 261 328,30 \$	1 966 800,00 \$	2 261 328,30 \$

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'adjuger le contrat AO / 2018-02-047A – Stabilisation du talus de la rivière Yamaska sur le rang du Haut-de-la-Rivière Sud au plus bas soumissionnaire conforme : Les Entreprise Michaudville inc. de Mont-Saint-Hilaire pour le prix de l'option 1 (hiver), soit 1 095 890,41 \$ plus les taxes et tel qu'il appert dans sa soumission datée du 29 novembre 2018;

Et résolu aussi que ces dépenses soient financées à même le règlement d'emprunt n° 2018-261 décrétant des travaux de stabilisation de talus dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud et un emprunt maximal de 2 000 000 \$ pour en acquitter les coûts, lequel est en vigueur depuis le 7 janvier 2019 suite à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 11 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-01-054

Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement dans le cadre des travaux de stabilisation de talus dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud / Engagement de la Ville

Considérant que la Ville de Saint-Césaire doit procéder à des travaux de stabilisation de talus sur les lots n^{os} 1 593 469 et 1 594 063 du cadastre rénové du Québec, situés à la hauteur du numéro civique 177, rang du Haut-de-la-Rivière Sud, suite à un glissement de terrain survenu le 8 juillet 2017, face à la propriété du 177, rang du Haut-de-la-Rivière Sud à Saint-Césaire;

Considérant que ces travaux de stabilisation impliquent des interventions dans la rive et le littoral de la rivière Yamaska, notamment pour la récupération des sols qui s'y sont retrouvés suite aux glissements de terrain et la mise en place d'un empierrement ;

Considérant que la firme Comeau Experts-Conseils (436884 Canada inc.) a été mandatée par la Ville de Saint-Césaire (résolution n° 2018-05-164; AO / 2018-02-047) pour la préparation des plans et devis et la surveillance de ces travaux;

Séance extraordinaire du 24 janvier 2019

Considérant qu'une demande d'autorisation a été transmise au ministère de l'Environnement et de de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ c. Q-2);

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire s'engage à verser une compensation maximale de 10 793, 34 \$ au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre changements climatiques (MELCC);

Que la compensation sera ajustée en fonction des superficies réelles et conformément aux plans tels que construits;

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2018-261 décrétant des travaux de stabilisation de talus dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud et un emprunt maximal de 2 000 000 \$ pour en acquitter les coûts, lequel est en vigueur depuis le 7 janvier 2019 suite à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 11 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-01-055

Offre de services pour la confection de plans et devis - Resurfaçage dans le rang Rosalie / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat pour la confection des plans et devis en vue de l'appel d'offres pour les travaux de resurfaçage dans le Rang Rosalie, à la firme Shellex infrastructures de Sainte-Julie, le tout pour le prix de 20 900 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 23 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions.

Levée de la séance.

Jacques Bienvenue
Maire suppléant

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS PRÉVUS POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2019-01-053, 2019-01-054 et 2019-01-055.

Micheline Quilès
Trésorière